

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANOM
Séance ordinaire du mardi 19 février 2019 à 20h30

Nombre de membres en exercice : 22

Membres présents : 13

Nombre de voix : 17

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf février à vingt heures trente minutes les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Jean KLOP, Maire de Manom

Les membres du Conseil Municipal :

M. KLOP Jean Maire ; Mmes HERFELD Laurence, TALBOT Claire, MM. GAILLOT Jean-Luc, DESINDES Guy, NICOLAY Jean Francis Adjoints ;

Mme TERVER Anne, M. SANSALONE Carmelo Conseillers Délégués

Mmes CHOVEL Anne-Marie ; BUHAJEZUK Christelle, EHLINGER SEDEJ Aude ; HOSY Angeline ; MARCHESSON Pauline, PETIT Kathy-Anne, SOULA Catherine, MM. AMRHEIN Sandy, BECKEL Dominique, MANGEOL Denis, MORLOT Dominique, PEROT Michel, SIMON Nicolas, TILLY Eric Conseillers Municipaux

Etaient présents :

M. KLOP Jean Maire ; Mme HERFELD Laurence, MM. GAILLOT Jean-Luc, DESINDES Guy, NICOLAY Jean Francis Adjoints ;

Mme TERVER Anne, M. SANSALONE Carmelo Conseillers Délégués

Mmes HOSY Angeline, PETIT Kathy-Anne, MM. AMRHEIN Sandy, BECKEL Dominique, MANGEOL Denis, SIMON Nicolas, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme EHLINGER SEDEJ Aude ; Mme MARCHESSON Pauline, Mme SOULA Catherine, M PEROT Michel, M. TILLY Eric.

Procurations :

Mme TALBOT Claire a donné procuration à M GAILLOT Jean-Luc

Mme BUHAJEZUK Christelle a donné procuration à Mme TERVER Anne

Mme CHOVEL Anne-Marie a donné procuration à Mme HOSY Angeline

M. MORLOT Dominique a donné procuration à M. BECKEL Dominique.

Convocation légale faite en date du mardi 12 février 2019

Communications : Lecture du rapport d'activité de l'eau de la ville de Thionville – exercice 2017.

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du mardi 27 novembre 2018

1. Présentation du Compte administratif 2018
2. Délibération portant ouverture anticipée des crédits d'investissement sur le budget 2019 de la ville de Manom
3. Mutualisation avec la Communauté d'Agglomération « Portes de France – Thionville » pour la commande de la prestation de détection et de géolocalisation des réseaux enterrés par des méthodes intrusives et non intrusives – adhésion au groupement de commandes.
4. Echange de terrains
5. Subventions aux associations
 - a. Subventions exceptionnelles

- b. Avance sur subvention
- 6. Travaux de création de vestiaires de football et de mise aux normes de la Salle Arnaud de Bertier
 - a. *Autorisation d'engagement de la maîtrise d'œuvre pour la création de vestiaires de football et la mise aux normes de la salle Arnaud de Bertier. Point retiré de l'ordre du jour.*
 - b. Mise à jour des dossiers de demandes de subvention
- 7. Equipement informatique des écoles – lancement de la phase n°2
 - a. Commande des fournitures et prestations de services
 - b. Mise à jour des dossiers de demandes de subvention
- 8. Travaux de réaménagement de la Route du Luxembourg - Mise à jour des dossiers de demandes de subvention
- 9. Informations diverses
- 10. Divers

L'ordre du jour est modifié sur demande du Maire avec la suppression du point n°6 a qui sera reporté à une séance ultérieure

Communications :

Le rapport d'activité de l'eau de la ville de Thionville – exercice 2017 sera présenté à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du mardi 27 novembre 2018 à l'unanimité.

1. Présentation du Compte administratif 2018

Monsieur Jean Francis Nicolay Adjoint au Maire présente et commente les résultats de l'exercice 2018 de la ville de Manom. Le Compte Administratif 2018 sera voté ultérieurement.

2. Délibération portant ouverture anticipée des crédits d'investissement sur le budget 2019 de la ville de Manom

Entendu l'exposé de Monsieur Jean Francis Nicolay Adjoint au Maire

Lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise : « en outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »

Compte tenu que le budget primitif ne sera pas adopté pour le 1^{er} janvier et afin de permettre la réalisation de travaux ayant déjà fait l'objet de décisions favorables ou être en mesure de faire face à des dépenses d'investissement nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux, il est proposé d'ouvrir par anticipation en investissement des crédits budgétaires pour un montant de 121 380,00 euros

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide

D'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite de **121 380,00 euros** dont l'affectation est la suivante :

Article 2313 : Opération 1604 Divers bâtiments : **5 000,00 euros** (25% de 20 000,00 euros = 5 000,00 euros)

Article 2313 : Opération 1703 Vestiaires Foot : **53 880,00 euros** (< à 25% de 393 900,00 euros (= 98 475,00 euros))

Article 2315 : Opération 1801 Rue Maginot : **62 500,00 euros** (25% de 250 000,00 euros = 62 500,00 euros)

Et s'engage à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif de la commune.

3. Mutualisation avec la Communauté d'Agglomération « Portes de France – Thionville » pour la commande de la prestation de détection et de géolocalisation des réseaux enterrés par des méthodes intrusives et non intrusives – adhésion au groupement de commandes.

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Luc Gaillot 1^{er} Adjoint

Constitution de différents groupements de commandes

Les textes de la commande publique permettent à une pluralité de personnes publiques justifiant de besoins communs liés à un achat déterminé, de s'associer en groupement de commande dans le but d'optimiser des avantages tant au niveau économique qu'au niveau de la qualité des prestations.

L'objectif est de faire bénéficier à tous les membres du groupement des mêmes conditions financières pour la réalisation de prestations identiques à celles proposées à la CAPFT, ce qui aura aussi pour intérêt de mutualiser les procédures de passation des marchés.

Aussi, il est prévu la constitution de groupements permanents auxquels participeront la Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville et les communes membres intéressées par la démarche. Les communes membres ont été sollicitées par courrier.

1. Renouvellement de groupements de commande existants dont le marché correspondant arrive à échéance le 31.12.2018 – pour information
 - a) vérification et maintenance des installations des moyens de lutte contre l'incendie dans les bâtiments publics

Par délibération en date du 9 juillet 2015, le Conseil Communautaire avait décidé de la constitution d'un groupement de commandes pour la vérification et la maintenance des installations des moyens de lutte contre l'incendie dans les bâtiments publics, composé de la Communauté d'Agglomération, et de 11 communes membres.

La Communauté d'Agglomération était ainsi coordonnateur de ces groupements.

Les marchés correspondants arrivent à échéance au 31 décembre 2018 et il convient de relancer dès que possible les procédures de commande publique correspondante.

Pour cette prestation, la Communauté d'Agglomération est chargée de l'exécution technique et financière du marché pour les communes membres sauf pour la Ville de Thionville et le CCAS de la Ville de Thionville.

Chaque année, la Communauté d'Agglomération émettra un titre de recettes correspondant aux prestations réalisées pour le compte de chaque commune.

- b) Fourniture d'électricité

Par délibération en date du 9 juillet 2015, le Conseil Communautaire avait décidé de la constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité, composé de la Communauté d'Agglomération et de neuf des treize communes membres.

Chaque membre du groupement est chargé de l'exécution financière des prestations qui lui sont propres et donc du paiement des factures correspondantes.

2. Mise en place de nouveaux groupements de commande – pour délibération

Les nouveaux groupements de commande proposés portent sur :

- a) la fourniture de carburant,
- b) la fourniture de papier,
- c) la fourniture de matériel de bureau,
- d) la fourniture de pneumatiques,
- e) la fourniture de vêtements et accessoires,
- f) la fourniture de vêtements de sécurité et d'équipements de protection individuelle,
- g) les travaux d'impression et de reprographie de divers supports de publication,
- h) la réalisation de levés topographiques et de travaux d'arpentage, uniquement pour le lot n°3 de détection et de géolocation des réseaux enterrés par des méthodes intrusives et non intrusives**
- i) le gardiennage des bâtiments publics.

Les conditions de fonctionnement de ces groupements sont fixées par les conventions jointes au présent rapport.

Chaque membre du groupement est chargé de l'exécution financière des prestations qui lui sont propres et donc du paiement des factures correspondantes.

La Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville assurera les missions de coordonnateur des groupements jusqu'à la signature des marchés en résultant.

Le coordonnateur recueille auprès des membres leurs besoins, préalablement à la mise en concurrence des prestataires et élabore le dossier de consultation en fonction des besoins qui ont été définis par les membres. Il assure et organise l'ensemble des opérations de sélection de l'attributaire.

Si nécessaire, la Commission d'Appel d'Offres compétente sera celle de la Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville.

Pour chaque groupement, les frais de publication seront répartis à part égale entre les membres du groupement.

Ces groupements de commande seront permanents. Néanmoins, tout membre pourra se retirer après l'expiration du marché en cours.

Il appartient ainsi aux communes membres de la Communauté d'Agglomération intéressées de délibérer en vue de leur adhésion au(x) groupement(s) de commande souhaité(s).

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide :

- d'APPROUVER la constitution du groupement de commandes permanent **pour la réalisation de levés topographiques et de travaux d'arpentage, uniquement pour le lot n°3 de détection et de géolocation des réseaux enterrés par des méthodes intrusives et non intrusives**
- d'APPROUVER les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération,
- d'ACCEPTER que la Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville soit coordonnateur du groupement,
- d'AUTORISER M. Le Maire ou son représentant à suivre l'exécution du marché correspondant, avenants et reconduction éventuels, pour ses besoins propres ;
- d'AUTORISER M. Le Maire ou son représentant à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes permanent (annexe 1), ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à compléter l'annexe 2 à la présente convention.

4. Echange de terrains

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Luc Gaillot 1^{er} Adjoint,

D'une part, il est proposé de procéder à un échange de terrains avec M. Kuchly :

Suite à la rétrocession de toutes les parcelles appartenant à CODACI, la commune est désormais propriétaire de la parcelle n° 373 section 5 (d'une surface de 22 m²), située dans l'emprise du jardin de M. Kuchly (à l'intérieur de sa clôture).

En revanche, M Kuchly est propriétaire de la parcelle n° 348 section 5 (d'une surface de 23 m²), sur laquelle a été implanté le transformateur public.

Afin de régulariser cette situation, il est proposé un échange de terrain sans soulte:

La commune donne à M Kuchly la parcelle n° 373 section 5 (d'une surface de 22 m²), et M Kuchly donne à la commune la parcelle n° 348 section 5 (d'une surface de 23 m²), la commune l'intègrera dans son domaine public après passage devant Notaire.

D'autre part, il est proposé que la commune mette à disposition de M LAHSENE (propriétaire de la parcelle n°382 section 5) la partie de la parcelle n°348 section 5 située dans le prolongement de son terrain, en l'y autorisant à l'aménager et à la clôturer.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver ces échanges de terrains
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions de mises à dispositions et les actes notariés s'y afférent,
- et s'engage à prendre à sa charge les frais d'arpentage et les autres frais le cas échéant.

5. Subventions aux associations

Entendu l'exposé de Monsieur Carmelo Sansalone Conseiller Délégué

a. Subventions exceptionnelles

Il est proposé au Conseil d'attribuer des subventions exceptionnelles aux associations manomaises suivantes :

- Club Photo de Manom pour sa contribution à la création de tableaux photos exposés en mairie : 250,00 euros
- AAPE de Manom pour sa prestation d'animation des structures gonflables de la fête patronale : 250,00 euros

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide le versement de ces subventions.

- Club Photo de Manom pour sa contribution à la création de tableaux photos exposés en mairie : 250,00 euros
- AAPE de Manom pour sa prestation d'animation des structures gonflables de la fête patronale : 250,00 euros

b. Avance sur subvention

Monsieur Guy Desindes Adjoint au Maire se retire et ne participe ni au débat ni au vote du point suivant :

Après en avoir délibéré,
Par 14 voix Pour et 2 voix Contre,
Le Conseil Municipal décide :

Le versement d'une avance sur subvention animation Espaces Jeunes (cf. lettre de demande du 21 décembre 2018) pour la somme de 11 290,00 euros.

M. Guy Desindes Adjoint au Maire réintègre le Conseil.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil Municipal décide :

Le versement d'une avance sur subvention séjours de découvertes pour la Coopérative Scolaire de l'école Moselly de Manom de 4 838,00 euros.

6. Travaux de création de vestiaires de football et de mise aux normes de la Salle Arnaud de Bertier – mise à jour des dossiers de demandes de subventions

Entendu l'exposé de Monsieur Guy DESINDES Adjoint au Maire rappelant que l'intitulé exact des travaux est « réhabilitation lourde de la salle polyvalente Arnaud de Bertier avec extensions »

Concernant les demandes de subventions AMITER, DETR et Région Grand Est
Il convient de délibérer sur l'adoption du projet de travaux de réhabilitation lourde de la salle polyvalente Arnaud de Bertier.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil Municipal décide :

- d'adopter la réalisation de ces travaux
- d'approuver le plan de financement de ces travaux
- d'autoriser le Maire à demander le concours du Département de l'Etat et de la Région pour les taux de subventionnement et les montants suivants :

Pour un coût total hors taxe de travaux s'élevant à 1 075 500,00 euros :

Aides publiques sollicitées :

- DETR taux de subventionnement souhaité **35%** pour un montant de **376 425,00 euros** (35% de 1 075 500 euros = 376 425,00 euros)
- Subvention de la Région Grand Est montant sollicité **100 000,00 euros** représentant 9,3% du montant total des travaux
- Subvention AMITER du Conseil Départemental montant sollicité **287038,00 euros** soit 26,3% du montant total des travaux

Soit un montant total d'aides publiques de **763 462,00 euros** représentant 71 % du montant total des travaux.

Autres aides privées sollicitées :

- Fédération Française de Football : **25 000,00 euros**

Reste à la charge de la Ville sur ses fonds propres la somme de **287 037,00 euros**

7. Equipement informatique des écoles – lancement de la phase n°2

Entendu l'exposé de Monsieur Guy DESINDES Adjoint au Maire

- a. Commande des fournitures et prestations de services

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le projet d'équipement informatique des écoles pour sa deuxième phase ;
- d'autoriser le Maire à passer commande du devis de chez TECSOFT pour l'équipement informatique des écoles – phase n°2 – pour un montant total toutes taxes comprises de 13 730,10 euros

- b. Mise à jour des dossiers de demandes de subvention

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide

- d'autoriser le Maire à demander le concours de l'Etat pour le taux de subventionnement suivant : DETR taux souhaité de 30% soit un montant de subvention de 3450,00 euros correspondant à 30% de 11 500,00 euros.
- d'approuver les modalités de financement de l'opération de la façon suivante :
 - Coût de l'opération : 11 500,00 euros HT
 - Subventionnement DETR : 3 450,00 euros
 - Fonds propres de la Ville : 8 050,00 euros

8. Travaux de requalification de la Route du Luxembourg - Mise à jour des dossiers de demandes de subvention

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Luc GAILLOT 1^{er} Adjoint qui rappelle que par délibération prise par le Conseil Municipal de la ville de Manom en date du mardi 27 novembre 2018 un plan de financement initial des travaux de requalification de la Route du Luxembourg a été approuvé.

Monsieur le Maire a donc formulé auprès du Département de la Moselle une demande de subvention AMITER pour un taux de subventionnement de 45,93% du montant total des travaux soit un montant de subvention de 419 742,00 euros.

Compte tenu du nouveau coût prévisionnel des travaux (montant total prévisionnel HT de 913 425,50 euros), il convient de mettre à jour le plan de financement des travaux de requalification de la Route du Luxembourg et de permettre au Maire d'adresser aux différents partenaires un dossier de demande de subvention actualisé.

Le nouveau plan de financement à approuver est le suivant :

Plan de financement requalification route du Luxembourg

Récapitulatif des dépenses

Maîtrise d'œuvre

Bureau d'étude VRI - Taux de rémunération 3,9%	34 286 €
--	----------

Voiries:

Préparation chantier	10 000.00 €
Lot 1 - Elargissement RD	73 031.00 €
Lot 2 - Travaux sur emprise de la RD	239 465.00 €
Lot 3 - Création d'une contre allée	228 578.00 €
Lot 4 - Piste cyclable	84 053.50 €
Montant total HT	635 127.50 €
T.V.A. (20%)	127 025.50 €
Montant total TTC	762 153.00 €

Enfouissement des réseaux

Travaux préliminaire	11 500.00 €
Terrassements	57 441.00 €
Eclairage public	90 817.50 €
France télécom	19 294.00 €
Basse tension	64 959.50 €
Montant total HT	244 012.00 €
T.V.A. (20%)	48 802.40 €
Montant total TTC	292 814.40 €

Dépenses totales requalification

Montant total HT	913 425.50 €
T.V.A. (20%)	175 827.90 €
Montant total TTC	1 054 967.40 €

Subventions ou participations

Participation CA PdFT por la piste cyclable	84 000.00 €	Acquise
Subvention DETR amélioration éclairage public	18 000.00 €	Sollicitée
Subvention DETR sécurité création de la contre allée	91 430.00 €	Sollicitée
Subvention SISCODIPE sur enfouissement BT	26 380.00 €	Sollicitée
Subvention région	Dossier en cours d'étude	
Subvention dispositif AMISSUR	30 000.00 €	Sollicitée
Subvention dispositif AMITER	373 807.50 €	Sollicitée
	623 617.50 €	

Reste à charge pour la commune sur montant HT	289 808.00 €
Reste à charge pour la commune sur montant TTC	431 349.90 €

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le nouveau plan de financement tel que présenté,
- d'autoriser le Maire à adresser aux différents partenaires un dossier actualisé de demande de subvention.

9. Informations diverses

Le Maire rappelle la tenue des bureaux de vote lors des élections européennes du dimanche 26 mai prochain.

Fin de séance.